



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1464

Délégation de service public pour l'exploitation de la salle du Transbordeur - Rapport annuel
du délégataire - Exercice 2020

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1464 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR
L'EXPLOITATION DE LA SALLE DU TRANSBORDEUR -
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2020
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Cadre juridique :

L'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession dispose :

« Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, y compris dans le cas prévu au III de l'article 6 de la présente ordonnance, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

Ce rapport :

- est examiné par la commission consultative des services publics locaux, en application de l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- est transmis au Conseil municipal pour qu'il en prenne acte, conformément à l'article L 1411-3 du CGCT.

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Ville de Lyon a procédé à l'examen du rapport annuel du délégataire pour l'exploitation du Transbordeur, au titre de l'exercice 2020-2021, lors de sa séance du 30 novembre 2021.

**II- Délégation de service public pour l'exploitation du Transbordeur SAS
Transmission - Rapport annuel du délégataire - Exercice 2020-2021 -
Principaux chiffres :**

- Délégataire : SAS Transmission ;
- Début contrat : 1^{er} juillet 2020 ;
- Fin de contrat : 30 juin 2025.

Sur la saison 2020-2021, en termes de qualité du service, il est à souligner :

- une activité inédite très perturbée liée à la crise sanitaire qui a imposé une fermeture du bâtiment sur quasiment toute la saison (jusqu'à fin mai 2021). Seuls quatre spectacles dont deux représentations du Théâtre du Point du Jour et deux concerts distancés assis ont pu être accueillis (pour mémoire, le délégataire avait organisé sur la dernière pleine saison d'activité en 2018-2019 178 dates dont 161 concerts pour une fréquentation de 141 609 spectateurs). Les seules activités culturelles maintenues ont été des jours de résidence avec des mises à disposition

de salle pour des structures associatives et l'accueil des concerts du Festival *Reperkusound* diffusé au public en streaming ;

- sur les quatre spectacles accueillis, la fréquentation a été de 1 103 spectateurs ;
- les équipes du Transbordeur (quatre salariés permanents) ont été en chômage partiel de mars 2020 à mai 2021. Durant cette période, ils ont travaillé sur un nouveau modèle d'activités pour anticiper la reprise en mettant en œuvre des aménagements sommaires sur l'espace extérieur afin d'organiser une reprise des concerts à partir du 1^{er} juillet 2021.
- l'implication dans la vie locale et citoyenne : partenariat avec Culture pour Tous pour la mise à disposition de 200 invitations, campagne Agi-son pour la prévention des risques auditifs.
- chiffres clés :

	Saison 2020-2021	Saison 2019-2020
Chiffre d'affaires	21 149 €	1 279 892 €
Résultat net	86 368 €	-72 857 €

Le résultat excédentaire est en grande partie lié aux aides exceptionnelles reçues pour un montant de 485 214 euros.

La Ville de Lyon avait accordé une exonération de la redevance fixe sur la période du 15 mars au 31 décembre 2020 soit 11 875 euros HT puis une seconde exonération du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 soit 7 500 euros HT.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de Délégation de service public, la Société par actions simplifiée (SAS) Transmission assure l'accueil d'artistes locaux ou régionaux en voie de professionnalisation, à raison de 15 concerts et 4 résidences par an. Elle met à disposition la salle et son équipement ainsi qu'un technicien pour effectuer un travail de création, de répétition, destiné à la préparation d'un spectacle, d'une tournée ou d'un enregistrement. En compensation de cette activité d'accompagnement des artistes locaux, souvent émergents, qui constitue une sujétion de service public, la Ville de Lyon verse une contribution financière d'un montant de 89 700 €TTC. Au vu du contexte évoqué ci-dessus, la SAS Transmission, ayant été empêchée, n'a pu satisfaire à ses obligations de service public. Aussi, il a été validé lors du Conseil municipal du 19 novembre 2020, le report des quinze concerts et des quatre résidences et leur échelonnement sur la durée totale du contrat conclu le 11 février 2020, soit jusqu'au 29 juin 2025 et le versement, sur l'année 2020, d'une avance sur la contribution financière de la Ville de Lyon, d'un montant de 76 620 euros TTC.

Le Prêt garanti par l'Etat de 470 000 euros accordé en 2020 n'a pas été entamé et commencera à être remboursé en mai 2022.

- Répartition du chiffre d'affaires par activités :

	Saison 2020-2021
CA Concerts, location de salles	16 000 €
CA Résidences	40 400 €
CA Bars	4 500 €
<i>Sous total CA hors aides</i>	<i>60 900 €</i>
CA Manifestations *	424 000 €

Le chiffre d'affaires des manifestations est constitué par les aides apportées par la Sacem, le Centre national de la musique (CNM) et la Ville de Lyon.

Le chiffre d'affaires composé de quatre événements se répartit à hauteur de 26 % par des recettes de concerts et locations de salle auprès d'un théâtre lyonnais permettant la promotion des artistes locaux. L'activité de résidences représente 66 % des recettes et le bar 7 %.

Le chiffre d'affaires des résidences est le résultat du soutien technique et professionnalisant apporté aux groupes émergents. Ce soutien aux groupes locaux émergents et aux musiques nouvelles est soutenu par la Ville de Lyon par une compensation de 89 700 €TTC par année civile permettant au délégataire de mener ces obligations de service public. Cet apport est suivi et conditionné aux différents accueils de groupes.

Vu ledit rapport ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1411-3 et L 1413-1 ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire relatif à la délégation de service public pour l'exploitation du Transbordeur, au titre de l'exercice 2020-2021.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET